



ANTICIPEZ POUR MIEUX DÉCIDER !

Estimez les incidences de la récolte 2017 sur vos résultats et votre trésorerie avec un conseiller d'entreprise. Construisez ensuite ensemble un plan de trésorerie adapté à votre situation.

Contacts et rendez vous au :
03 87 66 12 49
ou 03 87 66 04 41

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Nous contacter par téléphone :
Standard : 03 87 66 12 30

Economie, installation, diversification :
Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

Tél. 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

Tél. 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage bovins viande :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage ovins :

C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :

Tél. 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherle : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@lorraine.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 09 69 36 35 99

apprentissage@lorraine.chambagri.fr

Suivre les actualités
de la Chambre d'Agriculture
www.moselle.chambre-agriculture.fr
www.lorraine.mesparcelles.fr



Comité de rédaction du 28/07/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Après la moisson, et si vous faisiez un véritable audit ?

Après les aléas 2016, la moisson 2017 va se terminer avec son lot de bonnes et peut-être de mauvaises surprises. Dans un contexte qui bouge en permanence, la fin de l'été peut être le moment opportun pour prendre du recul et réaliser un véritable audit de sa situation et des perspectives.

« **L**es exploitations évoluent désormais dans un environnement incertain, et il faut l'accepter. Que ce soit sur les aspects climatiques, économiques ou réglementaires, les cycles se raccourcissent. A cela, peuvent s'ajouter des soucis humains qui viennent encore compliquer la gestion de l'exploitation » déclare Romain Montagné, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Moselle. Il rajoute : « idéalement, comme d'autres secteurs économiques savent déjà le faire, il faudrait refaire un point tous les 5 ans et mettre à plat sa situation dans le cadre d'un audit pour voir si l'on est toujours sur la bonne trajectoire ».

Se lâcher pour se déconnecter du passé

L'audit ne repose pas sur la seule analyse du passé transcrite dans les résultats de la comptabilité.

Certes, cela constitue une base de travail mais ne suffit pas pour aborder les évolutions possibles de l'exploitation, l'audit que propose la Chambre d'agriculture intègre l'ensemble des composantes qui règlent le fonctionnement de l'exploitation et la cohérence du système : l'humain, le technique, l'économique sont analysés en priorité. Quels sont mes objectifs personnels, professionnels, familiaux ? Par rapport à ceux-ci, quels sont mes atouts, mes limites et surtout quelles peuvent être les solutions réalistes d'évolution ? L'audit sert aussi à se projeter, même si cela est aujourd'hui plus difficile dans un environnement très ouvert.

Renforcer votre autonomie de décision, vous réassurer

L'audit doit dresser un état des lieux, mais surtout doit vous donner des pistes pour décider et assumer vos décisions. Le rôle



Chaque audit est une analyse sur mesure propre à chaque système.

du conseiller n'est en aucun cas de vous imposer des réponses et des schémas préétablis et répétés d'une exploitation à l'autre. Chaque audit est une analyse sur mesure, propre à chaque système. Le rôle du conseiller d'entreprise consiste à trouver la trajectoire la plus en phase entre les aspirations personnelles, plus ou moins avouées, de celles et ceux qui travaillent sur l'exploitation et la viabilité de l'entreprise à court et moyen terme.

La période charnière que nous

vivons doit vous inciter à prendre du recul sur le fonctionnement et les perspectives de votre exploitation. Un véritable audit doit répondre à ces objectifs en toute objectivité.

Christophe MARCONNET,
responsable du service
économie - conseil d'entreprise

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie - conseil d'entreprise
Contacts : 03 87 66 12 49
ou 03 87 66 12 38
christiane.dorofieff@moselle.chambagri.fr

A l'automne, profitez d'une approche conseil différente !

« Le monde change et notre équipe doit progresser en permanence » cite Christophe Marconnet, responsable des conseillers d'entreprise. « Dans ce cadre, pour accompagner les agriculteurs qui veulent retrouver de l'autonomie, une démarche nouvelle d'audit sera proposée dès cet automne. C'est un conseil différencié, testé et déployé dans d'autres départements avec succès, conjuguant écoute, simplicité, efficacité et rapidité pour avancer ensemble ».

◆ Actions

Les couverts en interculture, beaucoup de positif

Apprécié pour ses intérêts agronomiques et sa capacité à produire du fourrage, les couverts en interculture doivent aussi beaucoup à la réglementation pour leur développement dans nos exploitations.

Comme le rappelle le schéma ci-dessous les couverts sont de vrais auxiliaires pour la fertilité des sols, la lutte contre les adventices et la production de matière sèche (pour les fourrages et pour la méthanisation).

Quels sont les atouts d'un couvert réussi ?

- 2 t de Ms/ha
- + 10 à 15 % de rendement sur la culture qui suit
- 40 à 60 kg d'azote par ha qui peuvent être disponibles pour la culture suivante
- 60 kg de potasse et 15 kg de phosphore/ha remobilisés
- 800 kg de carbone produits par ha, soit 210 kg stockés sous forme d'humus
- Un fourrage potentiel
- Une bonne couverture du sol contre les adventices et la battance
- Un refuge pour la petite faune
- Une source de biomasse pour la méthanisation. Les couverts avec 2 espèces repré-

sentent 0,3 d'équivalence en surface SIE.

Quelques règles à respecter

- Semer le plus tôt possible (avant le 1^{er} août)
- Choisir des espèces qui sont faciles à planter et gélives
- Planter un mélange avec au moins une légumineuse pour capter un maximum d'azote
- Augmenter le nombre d'espèces augmente la production de biomasse
- Semer épais pour étouffer les adventices
- Privilégier les semences de ferme pour réduire le coût d'implantation du couvert
- Ne pas semer un couvert de la même espèce que la culture qui suit.

Cet article est issu du travail réalisé par les Chambres d'agriculture du territoire Lorrain. Vous pouvez vous procurer le document détaillé : sur le site de la Chambre d'agriculture du Grand Est <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/references-agronomiques/> ou auprès de votre technicien Chambre d'agriculture 57.

Claude RETTEL,
responsable du service
agronomie - environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie - environnement
Contact : Jamela BECCHERLE
Tél. 03 87 66 12 42
jamela.beccherle@moselle.chambagri.fr

